

Procès-verbal de la 238^e assemblée générale tenue le 23 avril 2026 à 12h30 au 2-55-284

Présences : **102 présences**

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée	2
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres	2
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	2
4. Grève sociale	2
4.1 Contexte actuel.....	2
4.2 État de la mobilisation.....	3
4.3 Enjeux juridiques (présentation SAMVR et CSN).....	3
5. Recommandation 1, discussion et vote.....	5
6. Recommandation 2 et discussion	5
7. Vote de grève (vote secret)	8
7.1 Explication de la procédure de vote	8
7.2 Proposition de sept scrutateurs et scrutatrices.....	8
7.3 Vote secret	8
8. Plan de mobilisation.....	9
9. Proposition de destruction des bulletins de vote	9
10. Levée de l'assemblée.	9

1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Evelyne Letendre ouvre l'assemblée. Elle remercie les membres pour leur présence, les appelle au respect et à la concision dans leurs interventions et explique le choix de cette date pour la tenue de l'assemblée. Elle présente ensuite les invité.es :

- Dominique Desautels, notre SAMVR (Soutien à la mobilisation et à la vie régionale);
- Marie-Ève Côté, notre conseillère à la FNEEQ-CSN.

Résolution 238.1

« Il est proposé de nommer Luc Loignon à la présidence d'assemblée. »

Évelyne Letendre propose et Genevieve Charest appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

Résolution 238.2

« Il est proposé d'accepter les nouveaux et nouvelles membres suivant-es :

- Keran Ross (Géographie)
- Stéphane Jacky-Blanchard (Techniques administratives)
- Laurie Dauplaise (Physique)
- Jean-Christophe Gagnon (Techniques de l'informatique). »

Julie Dionne propose et Nada Tremblay appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 238.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Dennis Hennau propose et Michael Kowalak appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Grève sociale

4.1 Contexte actuel

Evelyne rappelle le contexte actuel de montée de la droite autoritaire dans le monde, tendance qui attaque les travailleurs et travailleuses, affaiblit les réglementations écologiques, privatise les services publics, centralise les pouvoirs et attise la haine envers les minorités. Le phénomène est visible chez nous, les groupes visés sont les syndicats et les personnes immigrantes. Evelyne rappelle que l'exécutif a lancé cette année de nombreuses invitations à participer aux actions de mobilisation pour tenter de contrer les décisions austéritaires et autoritaires du gouvernement. Elle rappelle la résolution adoptée le 12 février dernier au sujet de l'escalade des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève sociale. Dans ce contexte, l'exécutif du SPECS considère qu'il a le devoir de sonder de nouveau ses membres et de mettre au jeu les recommandations d'aujourd'hui.

Evelyne rappelle les projets de lois déposés par la CAQ dans les derniers mois. Ces projets de loi sont jugés antisyndicaux et liberticides par de nombreuses organisations. Elle explique dans les grandes

lignes les lois et projets de loi 14, 101, 3, 7, 9, 13, 5 et 1 en faisant ressortir les dangers qu'ils représentent pour nos droits et libertés. Elle souligne que même l'ONU et le Barreau du Québec se sont prononcés et ont soulevés des enjeux importants liés à ces projets de loi. Elle mentionne que ce sont les contre-pouvoirs qui sont visés et affaiblis, ce qui aura des impacts sur nos droits en tant que travailleurs et travailleuses, mais aussi en tant que citoyens et citoyennes.

Josée Morais mentionne l'arrivée de Mme Fréchette comme première ministre. Cette dernière semble vouloir poursuivre dans la même lignée que François Legault. Elle ouvre la porte à l'exploitation du gaz de schiste, veut davantage de privatisation en santé et en éducation et ne semble pas vouloir s'attaquer à la ségrégation scolaire. Josée souligne aussi que le budget provincial dévoilé en mars en est un d'austérité selon l'IRIS. Les investissements dans les services publics demeurent insuffisants et ne permettront pas de combler les coupes de l'an dernier. Josée souligne aussi que plusieurs secteurs subissent des coupes cette année (famille, transport, affaires municipales, etc.). La hausse globale est de 1,6%, ce qui ne permet pas de combler l'inflation. Au collégial, l'investissement de 3,7% sera fort probablement insuffisant étant donné la hausse de la population étudiante anticipée. De plus, les infrastructures de plusieurs collèges tombent en ruines et les budgets ne permettent pas d'effectuer les travaux nécessaires à leur réfection. Josée mentionne aussi que le secteur communautaire est délaissé par ce budget, ce qui laisse encore une fois les personnes les plus vulnérables dans une situation difficile.

4.2 État de la mobilisation

Michèle aborde ensuite la question de la mobilisation. Cette année, le SPECS est passé à l'action de différentes façons (kiosque de Pâques, poissons d'avril livrés à Geneviève Hébert, assemblées générales et résolutions, sorties médiatiques, lettres, déploiement de bannières, manifestations lors d'instances, etc.). Le secteur communautaire a effectué une grève de deux semaines en mars et sera de nouveau en grève les 1er et 2 mai prochains. Certaines associations étudiantes se mobilisent également, dont la CRUES à Montréal. Du côté des cégeps, des votes de grève ont débuté dans les dernières semaines. Au moment de l'AG, 7 cégeps avaient voté en faveur de la grève, deux cégeps avaient voté contre la grève et 5 cégeps avaient prévu de passer au vote sur le sujet. D'autres cégeps ont des mandats d'escalade des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève sociale (7 cégeps). Michèle mentionne que la mobilisation est importante, il faut lancer le mouvement pour qu'il se développe même si la mobilisation est difficile à certains endroits. Il faut agir maintenant, pour envoyer un message fort avant les élections de l'automne. Il faut se mobiliser contre la dérive autoritaire et austère, être solidaires envers nos collègues qui se mobilisent, capter l'attention du pouvoir politique, exiger une plus grande combativité de la CSN et se préparer pour les prochaines mobilisations de l'automne.

4.3 Enjeux juridiques (présentation SAMVR et CSN)

Marie-Ève Côté, notre conseillère à la FNEEQ-CSN, explique les enjeux juridiques liés à la grève hors du cadre légal. Elle fait une mise en garde : elle présentera tous les risques possibles, un peu comme des effets secondaires de médicaments, il faut comprendre qu'ils sont possibles sans exagérer les risques. Les conditions de la grève sont dans le Code du travail. La grève est interdite pendant qu'une convention collective est en vigueur. En période de négociation, il n'y a pas de surprise, la grève est annoncée à l'avance.

Marie-Ève mentionne différentes possibilités : mesures disciplinaires (officiers syndicaux plus à risque), amendes, griefs patronaux, conséquences administratives, perte de salaire, etc. Elle mentionne que le syndicat peut être poursuivi au civil.

Marie-Ève explique que le concept de briseur de grève n'existe pas dans le cadre d'une grève illégale et qu'on ne peut pas utiliser la défense de nécessité pour justifier une grève sociale.

Elle fait un retour sur la grève sociale de 2015. Il n'y avait pas eu de conséquences étant donné l'implication des personnes étudiantes qui étaient aussi en grève. La même chose s'est produite en 2019 pour la grève climatique.

Dominique Desautels, notre SAMVR, aborde la question du FDP (Fonds de défense professionnelle). Elle explique la non-implication du FDP pour le mouvement actuel. Dans l'histoire de la CSN, le FDP n'a été impliqué que deux fois dans des grèves sociales (1976 et 2004). Selon la CSN, le contexte actuel n'est pas le même. Ce n'est pas un outil créé pour cela. Elle mentionne que les instances de la CSN n'ont donné aucun mandat et n'ont pas intégré à la campagne Faire Front la recherche de mandat de grève sociale.

Dominique mentionne aussi que si le SPECS choisit d'aller vers la grève sociale, il n'y aura pas de soutien financier ni d'intervention pour les conséquences politiques (amendes, perte de salaire). Elle souhaite nous informer pour que nous puissions voter de façon éclairée.

Une période de questions est ouverte.

On souligne que le gouvernement actuel ne fait pas son travail de gestion, mais qu'il s'agit plutôt de destruction.

On demande la différence entre faire la grève ou ne pas rentrer au travail en utilisant un congé de maladie, par exemple. Marie-Ève répond qu'une mesure disciplinaire pourrait suivre. Le TAT (Tribunal administratif du travail) pourrait aussi déterminer qu'il y a eu mot d'ordre selon Dominique. La jurisprudence est assez claire dans ces cas.

On demande quel est l'impact d'une seule journée de grève dans un contexte d'augmentation de la mobilisation. On répond qu'on tente de frapper le plus fort possible avant d'en arriver aux élections. Cela s'inscrit dans l'escalade des moyens de pression. C'est un message fort qui est envoyé : « on est prêts-es à aller jusque-là. »

On se questionne sur la perte de salaire si la journée est reprise de toute façon et que les tâches sont faites. Marie-Ève répond que si le travail n'est pas fait lors de la journée de la grève, l'employeur est légitimé de couper le salaire.

Un membre est inconfortable à l'idée d'enfreindre la loi et de se faire imposer de le faire par d'autres. Marie-Ève rappelle que les briseurs de grève n'existent pas dans ce contexte, donc il pourrait donner ses cours quand même. Pour les ententes avec l'employeur à savoir comment le calendrier sera aménagé et tout le reste, ce sera fait après l'annonce de la journée de grève.

On affirme être déçu de la CSN, on a l'impression qu'on veut défendre le syndicalisme mais qu'on n'est pas du tout soutenu. Marie-Ève précise que le service juridique va quand même faire son travail de défense des membres si des plaintes sont déposées.

5. Recommandation 1, discussion et vote

Evelyne mentionne que cette recommandation en est une de principe. Elle propose un vote à main levée pour celle-ci à moins d'avis contraire des membres.

Evelyne présente la **recommandation 1** :

Recommandation concernant la position de principe sur la grève sociale

- Considérant l'ampleur des attaques actuelles contre le filet social et les contrepouvoirs ;
- Considérant la résolution adoptée par le SPECS le 13 novembre 2015 au sujet de la légitimité de la grève exercée en dehors du cadre légal ;
- Considérant la proposition sur la grève sociale débattue au conseil confédéral de la CSN des 18, 19 et 20 mars 2026 ;

Résolution 238.4

« Il est proposé :

- *Que le SPECS déclare que la grève sociale est un moyen justifié et proportionné pour faire face à l'ampleur des attaques actuelles contre le filet social et les contrepouvoirs ;*
- *Que le SPECS continue à interpeller la CSN et ses alliés pour défendre le droit d'exercer la grève et pour appuyer les grévistes tant dans le cadre d'une négociation de conditions de travail que dans celui d'une grève sociale. »*

Proposée par Andrée-Anne Murray

Appuyée par Jeanne Lessard

Evelyne mentionne que d'autres cégeps ont adopté cette résolution. Elle rappelle aussi la résolution adoptée le 13 novembre 2015 par le SPECS, qui va dans le même sens. Elle rappelle aussi que le SPECS a fait la grève sociale en 2015 à partir de cette prise de position.

On rappelle le cadre d'où provient cette proposition en lien avec le contexte politique. La CAQ met en place une formule où des gens non-membres pourraient venir voter dans nos assemblées. Les attaques à la démocratie sont visibles. On souligne que la grève du CPE de Roberval et la grève de 3 ans des paramédics sont des exemples évidents des conséquences de ces lois sur nos négociations. On ne peut pas opérer de la même façon dans un contexte où le gouvernement souhaite changer les règles du jeu. La grève sociale peut devenir nécessaire.

On mentionne que la proposition est importante bien que symbolique. Le gouvernement veut nous paralyser et empêcher les syndicats d'agir. Il faut un levier juridique pour faire des pressions.

On mentionne que la CSN discute beaucoup de ces enjeux actuellement. Pour parler avec légitimité auprès de la CSN, l'exécutif doit avoir un mandat pour la grève sociale.

Adoptée à majorité

6. Recommandation 2 et discussion

Evelyne mentionne que la discussion portera sur la proposition en tant que telle, pas sur les considérants. Ces considérants résument ce qui a été présenté précédemment. Cette proposition est semblable à celle adoptée dans les autres cégeps jusqu'à maintenant.

Evelyne présente la **recommandation 2** :

- Considérant l'état de crise des services publics, aggravé par les compressions et les restrictions budgétaires de la dernière année;
- Considérant les attaques sans précédent du gouvernement à l'endroit des contre-pouvoirs au sein de la société, dont les syndicats;
- Considérant l'entêtement idéologique du gouvernement actuel sur ces enjeux, malgré sa perte de légitimité et d'appui populaire;
- Considérant la nécessité de déployer un rapport de force suffisant pour faire reculer le gouvernement sur ses mesures d'austérité autoritaires, mais aussi pour conduire les partis d'opposition à rompre avec les orientations du gouvernement actuel, à l'approche des élections prévues à l'automne 2026;
- Considérant que le 1er mai, Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, représente un moment symbolique important;
- Considérant qu'une journée de grève sociale, menée en solidarité avec des allié-es, enverrait un message fort et démontrerait à l'ensemble des partis politiques notre volonté de continuer à nous mobiliser jusqu'à ce que l'État acquiesce à nos revendications;
- Considérant la campagne confédérale Faire front de la CSN.

Résolution 238.5

« Il est proposé que l'Assemblée générale du SPECS :

- *Exige du gouvernement en place l'abandon des lois et projets de loi autoritaires, liberticides et antisyndicaux, notamment le PL 3 et la loi 14;*
- *Exige du gouvernement en place un réinvestissement massif dans le filet social, incluant, dès ce printemps, la levée des restrictions budgétaires pour les collèges et un réinvestissement qui annule l'effet des compressions de la dernière année en vue de l'année scolaire 26-27.*
- *Demande aux autres partis politiques québécois de s'engager à abroger les lois et projets de lois autoritaires, liberticides et antisyndicaux, et à réinvestir massivement dans le filet social québécois dès le début d'un nouveau mandat incluant, la levée des restrictions budgétaires pour les collèges et un réinvestissement qui annule l'effet des compressions de la dernière année en vue de l'année scolaire 26-27;*
- *Demande aux autres partis politiques québécois d'appuyer les mouvements syndicaux et populaires dans leur lutte pour la justice sociale.*
- *Débraie le 1er mai 2026 si les conditions suivantes sont réunies :*
 - *Qu'au moins 15 syndicats représentant au moins 7000 travailleuses et travailleurs, dont au moins dix 10 syndicats d'enseignant-es de cégep ou 10 syndicats affiliés au Conseil central de l'Estrie (CCSNE), débraient le 1er mai 2026 ;*
 - *Que la centrale syndicale (CSN), le conseil régional (CCSNE) et la fédération (FNEEQ) appuient, par une assistance juridique en cas de poursuite et un soutien financier suffisant en cas d'amende, les syndicats affiliés afin qu'ils puissent défendre adéquatement devant les*

tribunaux, si cela s'avère nécessaire, le droit de leurs membres à faire la grève, qu'il s'agisse d'une grève dans le cadre d'une négociation de conditions de travail ou qu'il s'agisse d'une grève sociale.

- *Organise, dans le cas où les conditions requises pour l'exécution du mandat de grève ne seraient pas atteintes, des actions de visibilité lors de la journée du 1er mai 2026 en se joignant aux actions organisées par Solidarité populaire Estrie.*
- *Tienne une assemblée générale spéciale si, malgré l'obtention des planchers, le contexte juridique ou politique est jugé défavorable par le conseil exécutif. »*
Proposée par Marie-Hélène Martin
Appuyée par Jean-Luc Filion

Evelyne rappelle que les projets de loi ne disparaîtront pas même si le gouvernement change à l'automne. Il faut que les enjeux restent au centre du débat social et que les autres partis politiques soient conscients qu'ils doivent changer de trajectoire. Evelyne rappelle aussi l'importance des conditions de cette recommandation afin que le mandat de grève ne s'exerce que si nous sommes suffisamment nombreux. Elle rappelle aussi l'importance d'être là le 1^{er} mai, car des actions de mobilisation auront lieu peu importe que le mandat de grève s'exerce ou pas.

On demande d'être convaincu de la pertinence du 1 mai, on se demande s'il serait mieux d'envisager cette grève à l'automne. On souligne qu'il n'y a jamais de bon moment pour faire la grève. L'automne ne favorise pas le momentum puisque le début de session comporte aussi des contraintes. De plus, on mentionne que la période électorale est très restrictive pour la mobilisation. On se demande toutefois ce qu'on fera si des évaluations finales devaient avoir lieu la journée du 1^{er} mai.

On demande si les conditions de la recommandation en lien avec le soutien juridique ne vont pas à l'encontre de ce que Marie-Eve et Dominique ont nommé. On répond que c'est le cas, cette condition vise à demander plus de soutien à nos instances syndicales. En ce sens, la recommandation est un peu symbolique.

On nomme que même si les conditions ne sont pas remplies, on doit envoyer un message fort, Sherbrooke est le fer de lance de la mobilisation. On doit aussi démontrer notre solidarité aux groupes déjà investis, comme le communautaire. On a un devoir de préserver les gains syndicaux obtenus par les gens qui nous ont précédés, qui ont parfois agi de façon illégale et pris des risques pour nos droits. On souligne qu'une journée, c'est peu, mais c'est un début pour construire le mouvement. Les partis d'opposition doivent comprendre nos intentions.

On souligne que le mouvement de grève sociale devrait inclure plus de groupes que quelques syndicats. Certains sont inconfortables par rapport au fait que ce soit seulement quelques cégeps qui sortent en grève. L'impact sera minime si on est peu nombreux.

On mentionne qu'il est normal d'avoir peur face à l'autoritarisme, mais plus on attendra, moins on va avoir de droits et plus on va avoir peur. Il faut agir maintenant avant que nos droits soient plus restreints.

On souligne qu'à chaque fois que le SPECS a eu sur la table des mandats de grève, il a répondu présent et c'est important de poursuivre cela. Ce n'est pas nous qui serons les plus affectés par les projets de lois. Nous avons la responsabilité de prendre la parole pour les groupes plus vulnérables.

On demande si on pourrait voter la proposition par nous-même sans inclure le soutien financier de la CSN dans les conditions. On souhaite préserver notre fond de défense pour la prochaine négociation.

L'exécutif trouvait intéressant de mettre le paragraphe pour se protéger et assurer la protection juridique. Il souhaite garder des munitions pour 2028. Même si le vote est symbolique, il est important pour mettre la table pour les prochaines étapes.

On souligne que la situation ne s'améliore pas, au contraire. Le contexte juridique est profondément injuste et c'est le temps de faire une grève. Tout le Québec devrait sortir, il faut donc commencer quelque part. On doit pousser sur les partis d'opposition afin de faire changer les choses en prévision des élections. On doit pouvoir exercer des moyens de pression pour faire valoir nos droits.

On mentionne qu'on est déjà menotté par notre structure au cégep pour la reprise des heures manquées, si on ne s'oppose pas, nous serons encore plus menottés par les lois que la CAQ met en place.

7. Vote de grève (vote secret)

7.1 Explication de la procédure de vote

Jean-Thomas Courchesne, directeur de scrutin, explique le déroulement du vote. Des urnes sont installées vers lesquelles les membres doivent se diriger en fonction de la 1^{re} lettre de leur nom de famille. Des bulletins de vote seront remis à chaque membre. On rappelle que l'assemblée se poursuivra après le vote, donc on invite les membres à rester. On souligne que les membres doivent revenir dans la salle dès leur vote terminé. Les points d'AG reprendront pendant le décompte des votes.

7.2 Proposition de sept scrutateurs et scrutatrices

Résolution 238.6

« Julien Rheault, Danya Lavoie, Cléo Girard, Isabelle Beaudoin, Mikhael Kowalak, Dennis Hennau et Sonia Moffatt sont proposé.es comme scrutateurs et scrutatrices pour le vote secret. »

Proposée par Michael Blais

Appuyée par Mathieu Poulin-Lamarre

Adoptée à l'unanimité

7.3 Vote secret

Le vote secret a lieu. Une fois que tous les membres ont voté, on poursuit l'assemblée pendant le décompte.

Pendant le temps d'attente, on annonce quelques événements :

- Josée rappelle la tenue de l'activité organisée par le Comité femmes pour la Journée internationale des femmes : une activité d'autodéfense le 6 mai prochain à 18h suivie d'un cocktail. L'activité est réservée aux femmes membres du SPECS ou du Conseil central de l'Estrie.
- Evelyne rappelle l'AG annuelle des élections qui aura lieu jeudi prochain, le 30 avril, de 12h30 à 15h30. Les membres sont invité.es à s'y présenter en grand nombre. Entre autres, le prochain bureau exécutif y sera élu. Catherine Ladouceur mentionne qu'une présentation du Comité perfectionnement sera faite : les règles du perfectionnement vont beaucoup changer, il est important de venir s'informer. La présentation des états financiers sera également faite lors de cette AG.

Le résultat du vote est révélé :

- Pour : **75 %**
- Contre : **23 %**
- Abstention : **2 %**

La proposition est donc adoptée à la majorité.

8. Plan de mobilisation

Evelyne rappelle que des activités seront tenues le 1er mai, grève ou pas. Le SPECS se joindra à SPE le matin pour du piquetage dans le rond-point Terrill de 8h30 à 10h. Puis, un kiosque sera installé sur le campus pendant la journée. Enfin, une manifestation aura lieu en après-midi, organisée par SPE. Les détails suivront par courriel et sur Facebook.

Le samedi 2 mai, une grande manifestation aura lieu à Montréal. Le code QR pour l'inscription pour les autobus est affiché à l'écran. Parents et amis sont les bienvenus. Il faut être nombreux pour envoyer un message fort!

9. Proposition de destruction des bulletins de vote

Evelyne Letendre présente la **recommandation 3** :

Résolution 238.7

« Il est proposé de détruire les bulletins de vote sept jours suivant la fin du vote, soit le jeudi 30 avril 2026. »

Proposée par Evelyne Letendre

Appuyée par Julie Dlonne

Adoptée à l'unanimité

10. Levée de l'assemblée.

Résolution 238.8

« *L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 15h10. »*

Proposée par Mylène Fillion

Appuyée par Évelyne Letendre

Adoptée à l'unanimité.

Rédigé par Evelyne Letendre, secrétariat SPECS